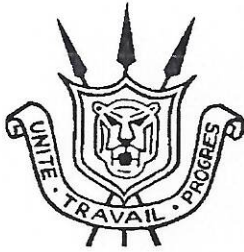


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/138 DU 09 OCTOBRE 2026 PORTANT MISE A LA RETRAITE DE CERTAINS MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi Organique n°1/26 du 26 décembre 2023 portant Modification de la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Vu la Décision n°46/914 du 6/08/2026 du Conseil Supérieur de la Magistrature portant avis favorable à la mise à la retraite de certains Magistrats ;

Attendu que lesdits Magistrats ont atteint l'âge statutaire pour être mis à la retraite ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

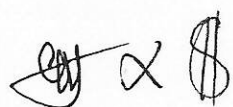
DECRETE :

Article 1 : Les Magistrats dont les noms, prénoms et matricules suivent sont mis à la retraite à partir du 1^{er} juillet 2026 :

N°	NOM ET PRENOM	MATRICULE	DATE DE DEBUT DE FONCTION	DATE DE NAISSANCE	LIEU D'AFFECTATION
1.	NZISABIRA Isidore	10.997.877 (211.196)	17.03.1986	25.01.1961	Cabinet du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
2.	RIMOYA Numérien	11.343.643 (213.594)	02.03.1990	1961	Tribunal de Grande Instance de Muramvya
3.	HICINTUKA Stany	11.348.895 (213.673)	04.05.1990	1961	Tribunal de Grande Instance de Mukaza
4.	HATUNGIMANA Joseph	10.127.911 (215.258)	13.03.1993	1961	Inspection Générale de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
5.	HABONIMANA Bonaventure	10.771.343 (208.138)	01.12.1980	1961	Tribunal de Résidence de Vyanda
6.	NTIGANZWA Déo	11.060.626 (211.325)	03.03.1988	1961	Tribunal de Résidence de Mwumba
7.	SINDAMUKA Zabulon	18.899.337 (216.661)	16.04.1996	1960	Tribunal de Résidence de Musongati

Article 2 : Ils sont autorisés à porter le titre honorifique de leur dernière fonction conformément au prescrit de l'article 101 du Statut des Magistrats.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.



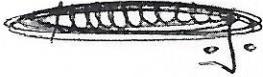
Article 4 : Le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 octobre 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.



LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Alfred AHINGEJEJE.